



RCS : CLERMONT FERRAND

Code greffe : 6303

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

## REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CLERMONT FERRAND atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1960 B 00025

Numéro SIREN : 860 200 252

Nom ou dénomination : LOUIS GENESTE ET SES FILS

Ce dépôt a été enregistré le 30/01/2017 sous le numéro de dépôt 734

LOUIS GENESTE ET SES FILS

Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 160.000 €

Siège social : 30 rue Gutenberg – ZI du Brézet

63100 CLERMONT-FERRAND

860 200 252 RCS CLERMONT-FERRAND

**DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE  
DU 22 DECEMBRE 2016**

(Extrait)

L'associée unique, la société PHI, propriétaire des 2.000 actions représentant la totalité du capital social,

- **Déclare** avoir eu connaissance de tous documents soumis à son droit de communication permanent ou spécial,
- **Prend** les décisions portant sur les points suivants :
  - -----
  - Nomination d'un nouveau Président aux lieu et place du Président démissionnaire.
  - Délégation de pouvoirs.

\*

\* \*

**TROISIEME DECISION**

L'associée unique, après avoir pris acte de la démission, avec effet de ce jour, de Monsieur François POURAUD de ses fonctions de Président, décide de nommer en ses lieu et place, avec effet immédiat, pour une durée indéterminée :

- La société **AFPCI**, société à responsabilité limitée unipersonnelle au capital de 300.000 € dont le siège social est 30 rue Gutenberg – ZI du Brézet 63100 CLERMONT FERRAND, immatriculée sous le numéro 438 770 216 RCS CLERMONT-FERRAND.

A compter de ce jour, le représentant légal de la société AFPCI, est investi des pouvoirs de représentation et de Direction Générale de la Société et des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et dans les limites de l'objet social.

L'associée unique décide que la société AFPCI ne percevra dans l'immédiat aucune rémunération au titre de ce mandat, l'intéressée ayant cependant droit au remboursement, sur justificatifs, des frais exposés dans l'exercice de ses fonctions.

#### QUATRIEME DECISION

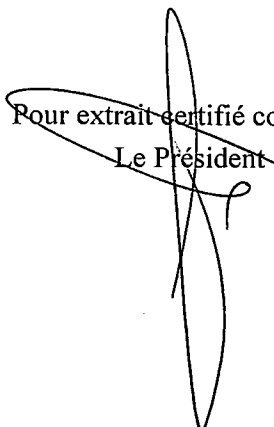
L'associée unique donne tous pouvoirs au Président, comme à tout porteur d'une copie certifiée des présentes, aux fins d'effectuer toutes formalités qu'il appartiendra.

---

\*  
\* \*

L'associée unique a signé le présent procès-verbal, après rédaction et relecture.

Pour extrait certifié conforme  
Le Président

A large, stylized handwritten signature in black ink is written over the text "Le Président". The signature consists of several overlapping loops and a long vertical stroke.